



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture de la réanimation pédiatrique du Mans

Question écrite n° 26133

Texte de la question

Mme Pascale Fontenel-Personne attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la fermeture du service de réanimation pédiatrique de l'hôpital du Mans. Résultat de nombreuses avancées en matière de néonatalogie, réanimation pédiatrique et d'investissements humains, le taux de mortalité infantile n'a cessé de décroître depuis de nombreuses décennies en France. Mais aujourd'hui les services de réanimation pédiatrique et de néonatalogie se retrouvent face à des difficultés évidentes. Le manque criant de personnel médical et paramédical a entraîné la fermeture de lits dans certaines villes voire la fermeture de services. Les soignants pourtant si engagés dans la vie des nourrissons, ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Faisant face à des responsabilités écrasantes, leurs conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles. Tous ces éléments ont conduit à la fermeture du service de réanimation néonatale à l'hôpital du Mans, pourtant à la pointe de la technologie, possédant du personnel qualifié et compétent, mais manquant de médecins réanimateurs. Cette situation est inacceptable pour la sécurité et la santé publique des citoyens, pour qui l'accouchement et la prise en charge de leur nourrisson doit se faire dans des conditions optimales. Ce n'est malheureusement plus le cas au Mans et il est indispensable d'y remédier et d'empêcher que cette situation s'étende dans les territoires. Elle lui demande quelles dispositions elle compte prendre afin de garantir l'accès à des soins néonataux de qualité à l'hôpital du Mans. Elle lui demande également quels moyens seront alloués afin d'empêcher la fermeture de lits.

Texte de la réponse

Le centre hospitalier (CH) du Mans dispose d'une maternité de niveau 3 permettant la prise en charge des grossesses à risque. Consécutivement à des départs de pédiatres réanimateurs en 2019, 4 lits de réanimation pédiatrique ont fermé le 1er janvier 2020, afin de préserver l'offre la plus en lien avec l'activité d'obstétrique. Suite à cette décision, une procédure de prise en charge a été établie entre le CH du Mans et les établissements de santé concernés, y compris hors région, afin de sécuriser le transfert des jeunes patients. Depuis mars 2020, suite à 4 départs, il ne reste plus que 4 pédiatres réanimateurs pour assurer l'ensemble de l'activité de néonatalogie de l'établissement, alors que la couverture médicale requise pour cette activité nécessite la présence de 8 à 9 pédiatres réanimateurs. Pour information, le département de la Sarthe comptait début 2018, un effectif de 35 pédiatres. Cet effectif correspondait à une densité de 6,2 pédiatres pour 100 000 enfants de moins de 15 ans, pour une densité moyenne régionale de 8,2 pédiatres et nationale de 11,6 pédiatres. 51% des pédiatres étaient âgés de 55 ans et plus et 71% exerçaient comme salariés, au sein des centres hospitaliers. Dans ce contexte, l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire a décidé de maintenir l'offre pédiatrique spécialisée sur le territoire sarthois, en complément de celle des centres hospitaliers universitaires (CHU) d'Angers, de Nantes et de Tours. Pour pallier les départs de pédiatres réanimateurs, l'ARS a mobilisé tous les acteurs concernés et déploie avec le CH du Mans toutes les initiatives permettant de compléter les équipes. L'appui de professionnels des CHU de Nantes, d'Angers et de Tours, le partenariat avec la clinique du Tertre Rouge, des pédiatres libéraux, de la réserve sanitaire et d'intérimaires a permis de sécuriser le tableau de service et le fonctionnement du service de réanimation néonatale du CH du Mans. L'absence momentanée d'un

pédiatre réanimateur supplémentaire a conduit l'hôpital à fermer temporairement 2 lits de réanimation néonatale et 2 lits de soins intensifs du 1er juillet au 7 septembre 2020. Le CH du Mans poursuit activement la recherche de praticiens. Plusieurs recrutements seront effectifs au 1er novembre : 1 assistant temps plein venant du CHU de Tours, un assistant à temps partagé entre le CH du Mans et le CHU d'Angers, un pédiatre du CH du Mans rejoindra le service de réanimation néonatale, un interne séniorisé du CHU d'Angers et un pédiatre du CH d'Alençon participeront au tour de garde ; un praticien libéral, anciennement temps plein dans le service, a repris depuis le 18 août une activité à mi-temps au CHM. La priorité est de garantir la coordination de l'ensemble des parties prenantes et l'accompagnement de toute solution qui permettra l'accès aux soins et le maintien de l'expertise mancelle en matière de soins néonataux. L'implication de l'ensemble des acteurs a déjà permis de sécuriser et de compléter le tableau de garde permettant ainsi le maintien des activités d'expertise. Les échanges se poursuivent afin de garantir un effectif suffisant de pédiatres compétents en réanimation néonatale jusqu'à fin octobre, pour laisser le temps de procéder au recrutement de nouveaux professionnels de santé. La dynamique de coopération engagée avec les CHU, le secteur libéral et privé continue. La mobilisation de ces derniers, l'entraide territoriale ont permis au CH du Mans de pérenniser son activité de réanimation néonatale et de maintenir le niveau 3 de sa maternité. Les services de l'agence régionale de santé suivent avec une particulière attention l'évolution du CH du Mans.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Fontenel-Personne](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26133

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 avril 2020

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 553

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 6123